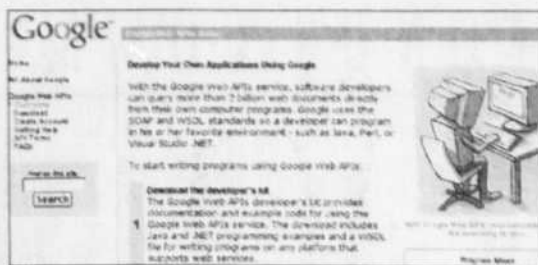


## CURLING

L'équipe canadienne de Randy Ferbey remporte la médaille d'or au championnat du monde

Page B 5



## TECHNOLOGIE

Google fait la cour aux développeurs

Page B 7

## LE DEVOIR



## ÉCONOMIE

## FONDS D'INVESTISSEMENT



Michel Marcoux

## Un fonds de couverture accessible

Les fonds de couverture (*hedge funds*) suscitent un intérêt croissant chez les investisseurs. Leur excellent rendement, malgré la dernière baisse du marché, a certainement joué en leur faveur.

La performance de ces fonds ne dépend pas directement de la fluctuation des marchés puisqu'ils sont composés de produits dérivés, telles les options d'achat et de vente de titres, et que leurs gestionnaires ont recours à diverses techniques, comme la vente à découvert, pour contrer les fluctuations des marchés au lieu de suivre le mouvement. Ils sont donc risqués, mais leur rendement peut se révéler exceptionnel.

La nouveauté du produit ainsi que certaines réglementations empêchent cependant plusieurs investisseurs d'y avoir accès. Au cours de la récente saison des REER, par exemple, certains ont voulu acquérir le fonds de couverture Sprott S.E.C. qui a obtenu un rendement de 73,4 % sur 12 mois, en date du 28 février. Mais ce fonds n'était accessible qu'à partir d'un investissement minimum de 150 000 \$. Confronté à cet obstacle majeur et à une distribution déficiente, l'investisseur moyen se résigne souvent à des produits financiers plus traditionnels.

Or, il existe maintenant une solution de rechange intéressante. La firme iPerform Fund offre maintenant, et ce, jusqu'au début de mai, le fonds Strategic Partners Hedge Fund qui sera géré en collaboration avec la firme de gestion Sprott, qui reproduira par le fait même partiellement son fonds de couverture vedette. Le promoteur du fonds, iPerform de Toronto, est coté à la Bourse de Toronto.

Le minimum demandé est de seulement 5000 \$ et sa distribution au Québec sera assurée par certaines firmes de courtage.

Le concept est intéressant: quatre gestionnaires se partagent la responsabilité d'un fonds de 100 à 200 millions, et chacun aura une partie bien définie sous sa gouverne. Hillsdale Investments aura la responsabilité de 40 % de l'actif total sous gestion, Sprott Asset Management de 30 %, Global Asset Management de 15 %, et Gabelli Securities International les 15 % restant.

Hillsdale, qui se voit confier la plus grande part du fonds, reproduira son fonds vedette Hillsdale Couverture canadien dynamique dont le rendement passé a été de 33,7 % sur un an et de 20 % par année sur deux ans.

Ces quatre gestionnaires sont bien connus et leur réputation est solidement établie. Le mandat de chacun étant différent, l'investisseur s'assure d'une meilleure répartition.

Le fonds iPerform Strategic Partners Hedge Fund, qui n'est pas un fonds commun de placement au sens de la Loi sur les valeurs mobilières, possède quelques autres caractéristiques particulières. D'abord, il n'est pas négociable quotidiennement: la vente est limitée à la date anniversaire de l'émission, une fois par année. Habituellement, un marché secondaire se forme pour ce genre de fonds, mais rien n'est assuré. Ce type de produit comporte également une date de dissolution; pour ce fonds précis, la dissolution aura lieu dans six ans. À ce moment, chaque investisseur qui aura conservé ses unités recevra le capital et les gains éventuels.

Les fonds de couverture se distinguent également par leur mode de rémunération. En plus des frais de 2,1 % de l'actif, il y a prélèvement de 20 % des profits. Enfin, et c'est une situation assez rare pour ce type de fonds, il sera admissible à 100 % au REER ou FERR.

Fait rassurant, la volatilité du fonds devrait être moindre que celle du TSE 300 ou du S&P 500. Les ventes à découvert et les divers instruments mis à la disposition des gestionnaires contribuent à contrôler le risque et à respecter par le fait même le seuil de tolérance de plusieurs investisseurs. En possédant un fonds de couverture, l'investisseur ajoute un élément de diversification à son portefeuille au même titre que la diversification par style de gestion ou par région géographique. Il ne reste plus que quelques semaines pour se procurer des unités de ce nouveau produit.

question@avantages.com

Michel Marcoux est président de Avantages Services Financiers inc., une société indépendante spécialisée dans le courtage de fonds communs de placement, et auteur de l'ouvrage Les 100 meilleurs fonds 2002.

## PORTRAIT

## La passion des planches

Scéno Plus poursuit le rêve de son fondateur: construire des salles de spectacle

CLAUDE TURCOTTE  
LE DEVOIR

Avec un père professeur de physique et une mère créatrice de costumes de théâtre, Patrick Bergé a voulu obtenir deux diplômes d'études collégiales, l'un en sciences pures, l'autre en arts plastiques, ce qui devait constituer une excellente base pour s'inscrire en architecture. Pour faire quoi ensuite? Des salles de spectacles! Il n'a jamais dévié de cette mission depuis qu'il a fondé en 1985 une entreprise, Scéno Plus, en y entraînant ses amis les plus proches et même son épouse.

Scéno Plus présente une feuille de route exceptionnelle, aussi bien au Québec qu'à l'étranger. Aujourd'hui, cette petite entreprise qui n'a que 32 employés permanents dont 10 architectes, poursuit sur sa lancée avec des contrats à Las Vegas, Paris, au Lac-Saint-Jean et à quelques autres endroits. Capital Communications, filiale de la Caisse de dépôt et placement du Québec, est son partenaire financier. Le chiffre d'affaires fut l'an passé de 3,5 millions, dont 76 % provenant de l'étranger. L'entreprise dégage une marge bénéficiaire très sécuritaire, ce qui ne fut pas toujours le cas, bien que les quatre fondateurs de Scéno Plus aient toujours vécu du métier qu'ils s'étaient fabriqués.

Cette entreprise est en fait un pur produit du bouillonnement culturel exceptionnel qui a secoué le Québec dans les années 1970. Claude-André Roy, éclairagiste de théâtre et professeur au Collège Lionel-Groulx de Sainte-Thérèse où enseignait aussi la mère de Bergé, a fait découvrir cet univers à ce futur architecte en le faisant participer aux travaux de construction de décors au Théâtre d'aujourd'hui. Et puis, le Théâtre de Quatre-Sous est arrivé, ainsi que Tremblay, Brassard et tout le reste. «C'était tellement excitant», raconte Bergé qui n'a absolument rien perdu de sa passion.

## Trois amis

Avant de terminer ses études universitaires à Québec, il avait tout de même trouvé le moyen de fonder une coopérative d'habitation de cinq logements à Lévis, ce qui n'était en somme qu'une répétition en prévision de ce qui allait suivre. Il rentre donc à Montréal en 1985 et avec trois amis et associés qui mettent chacun mille dollars, Scéno Plus naît avec pour tout bagage 4000 \$, une salle de danse louée qui sert de bureau, un télécopieur et un ordinateur rudimentaire. Selon son plan, il fallait obtenir des revenus de 86 000 \$ pour rester à flot.

Après la période des boîtes à chansons qui depuis les années 1960, il y avait une volonté gouvernementale de développer des équipements culturels plus adéquats pour accueillir les artistes en tournée. Dans ses cinq premières années, Scéno Plus a surtout mené des études, participé à des travaux de restauration et agi comme consultant. Cette firme a entre autres participé au projet de restauration de la salle Wilfrid-Pelletier. Mais c'est la restauration complète du Rideau-Vert, un projet de 4,4 millions, qui semble avoir été le défi le plus important de cette époque et contribué ainsi à installer sa réputation.

Puis, l'évolution l'a menée au rôle de gestionnaire de projet, ce qui impliquait l'administration du processus d'appel d'offres. Toutefois, comme la loi stipulait que le contrat devait être accordé au plus bas soumissionnaire et que cela était un moyen assuré de rendre le projet déficitaire dans le cas d'une salle de théâtre, il fallait trouver une façon d'atteindre le meilleur rapport qualité-prix. Scéno Plus est alors devenue gérante de construction. Depuis, elle a conçu et géré la réalisation d'une trentaine de lieux de spectacles au Québec, dont la salle Pierre-Mercure, qui était un projet de huit millions. Mais il y a eu aussi les salles de Carbone 14, du



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

Patrick Bergé, Claude-André Roy et Lorraine Berthiaume. Présentement, Scéno Plus travaille au projet du Caesars Colosseum, la salle de 4000 places de Las Vegas où Céline Dion présentera son spectacle à compter de l'an prochain.

Gesù, du Casino de Hull, ainsi que les salles de spectacle de plusieurs villes dont Gatineau, Granby, Sept-Îles, etc. À Montréal également, il y a eu le projet Ex-Centris, les cinémas Paramount dans l'ancien magasin Simpson et finalement le siège social du Cirque du Soleil, ce qui allait marquer une étape déterminante dans l'évolution de l'entreprise.

## Las Vegas

Le Cirque du Soleil lui a en effet ouvert les portes de Las Vegas en le faisant connaître auprès des propriétaires de casinos qui allaient présenter les spectacles permanents du Cirque, d'abord *Mystère*, une production qui nécessitait des investissements de 18,5 millions en construction et 7,5 millions en équipements. Il y a eu ensuite le Théâtre Bellagio et le spectacle *O*, qui dès le soir de la première devait signifier le début de la fin dans les relations entre le Cirque et Scéno Plus. Et cela, semble-t-il, pour une question d'image et de logo. Il a suffi d'un article dans la presse mettant en évidence la contribution de Scéno Plus dans

En 2004, l'entreprise aura contribué à Las Vegas à la construction de cinq salles majeures

ce projet pour que les rapports de confiance entre les deux groupes s'affriment. Le Cirque qui était devenu actionnaire à 50 % de Scéno Plus fut remplacé en 2000 par la filiale de la Caisse de dépôt, qui demeure évidemment actionnaire minoritaire avec une mise de fonds en actions et débentures inférieure à un million.

«Nous allons à Las Vegas toutes les deux semaines depuis 10 ans», souligne M. Bergé. Présentement, Scéno Plus travaille au projet du Caesars Colosseum, la salle de 4000 places où Céline Dion présentera son spectacle à compter de l'an prochain. En 2004, l'entreprise aura ainsi contribué à Las Vegas à la construction de cinq salles majeures qui généreront 40 % des revenus de billets vendus dans toutes les salles de cette ville incroyable.

Créée dans l'enthousiasme et la passion, Scéno Plus n'avait pas comme vocation première de gagner beaucoup d'argent. Les deux premières salles à Las Vegas auraient entraîné une perte, si l'on avait compté les heures au tarif professionnel normal. Mais, avec une femme et deux enfants, et un partenaire financier comme la Caisse de dépôt, il fallait assurer une gestion plus serrée de l'entreprise. C'est l'épouse, Lorraine Berthiaume, bachelière en théâtre, mais fille d'un homme d'affaires qui tient désormais les cordons de la bourse comme directrice générale. Il y a cinq ans, l'entreprise voulait suivre l'exemple du Cirque du Soleil et grossir, mais désormais la rentabilité sans toutefois reléguer au second plan le

souci artistique et la complexité technique, qui sont des éléments essentiels pour la réussite de projets aussi spécialisés et élaborés.

Outre Las Vegas, Scéno Plus s'installe sérieusement à Paris, ayant conclu une alliance stratégique avec un entrepreneur, et s'affairant déjà à un projet prestigieux, soit la restauration d'un des lieux de concert les plus réputés en Europe, soit la salle Pleyel construite en 1927 dans le très chic arrondissement du Faubourg Saint-Honoré. Il s'agit d'un projet de près de 20 millions de dollars. L'entreprise est impliquée également dans un projet de transformation du foyer de l'Arche à La Défense.

## Au Québec

Au Québec, le marché est plutôt saturé pour le moment, sauf que M. Bergé travaille à un projet qui lui rappelle les années folles et exaltantes du Théâtre d'aujourd'hui. Il s'agit d'un projet de 12 millions pour un Centre de conservation de la biodiversité boréale à Saint-Félicien au Lac Saint-Jean, commandé par les autorités locales pour régénérer le

marché du Zoo de Saint-Félicien. Ce complexe aura même un cinéma IMAX, ce qui en laisse certains plutôt sceptiques. Mais M. Bergé y croit totalement et se rend aussi souvent au Lac-Saint-Jean qu'à Las Vegas.

Scéno Plus se tourne ainsi vers des projets récréo-touristiques, ce qui peut ouvrir un créneau intéressant pour l'avenir, en espérant quand même que bientôt il y aura un contrat pour la construction de la nouvelle salle de concert à Montréal, telle que promise récemment par le premier ministre Bernard Landry.

En attendant, Scéno Plus prépare sa relève, même si la moyenne d'âge de ses employés n'est que de 33 ans. Claude-André Roy, qui est le plus âgé du noyau initial et qui a troqué ses actions de Scéno Plus pour la propriété entière du Théâtre Beaumont-Saint-Michel qu'il avait acquis l'entreprise, continue de jouer un rôle prédominant, mais il s'est trouvé un dauphin en la personne de Benoît Panaccio, ex-directeur de production au TNM. Il se donne un an pour achever sa formation et pour assurer la suite de cette petite entreprise.

ROLEX  
Day-Date  
en or jaune 18 carats.

CHÂTEAU D'IVOIRE  
Depuis 1978

2020 rue de la Montagne, juste au nord de Maisonneuve  
(514) 845-4651

LES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT

Ces données, fournies par Fundata Canada Inc., présentent le rendement des fonds communs de placement pour la semaine se terminant jeudi (sauf pour les rendements sur un mois (1 m%) et un an (1 a%), calculés à la fin du mois dernier). La valeur de chaque unité, i.e. la valeur de l'actif net par action (VANPA), est exprimée en dollars canadiens à moins d'indication contraire. Les données ne doivent servir qu'à titre d'information; une confirmation du prix devrait être obtenue auprès des gestionnaires de fonds ou d'un vendeur autorisé. Var % et Var \$ indiquent les variations en pourcentage et en prix depuis une semaine.

FONDS D'INVESTISSEMENT

Table listing investment funds with columns for Fund, VANPA, Var.%, Var. \$, and Tar%. Includes categories like ORIENTION CS, AMERISER ABRET (A), ACOR FINET, and various international and domestic equity funds.

Table listing investment funds with columns for Fund, VANPA, Var.%, Var. \$, and Tar%. Includes categories like CEF FONDS, CEF FONDS (A), CEF FONDS (B), and various international and domestic equity funds.

Table listing investment funds with columns for Fund, VANPA, Var.%, Var. \$, and Tar%. Includes categories like CEF FONDS, CEF FONDS (A), CEF FONDS (B), and various international and domestic equity funds.

Table listing investment funds with columns for Fund, VANPA, Var.%, Var. \$, and Tar%. Includes categories like CEF FONDS, CEF FONDS (A), CEF FONDS (B), and various international and domestic equity funds.

Table listing investment funds with columns for Fund, VANPA, Var.%, Var. \$, and Tar%. Includes categories like CEF FONDS, CEF FONDS (A), CEF FONDS (B), and various international and domestic equity funds.

Table listing investment funds with columns for Fund, VANPA, Var.%, Var. \$, and Tar%. Includes categories like CEF FONDS, CEF FONDS (A), CEF FONDS (B), and various international and domestic equity funds.

Table listing investment funds with columns for Fund, VANPA, Var.%, Var. \$, and Tar%. Includes categories like CEF FONDS, CEF FONDS (A), CEF FONDS (B), and various international and domestic equity funds.

Table listing investment funds with columns for Fund, VANPA, Var.%, Var. \$, and Tar%. Includes categories like CEF FONDS, CEF FONDS (A), CEF FONDS (B), and various international and domestic equity funds.

LES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT

SUITE DE LA PAGE B 3

Main table of mutual funds with columns for Fund Name, Assets, YTD Return, 12-Month Return, and 5-Year Return. Includes sections for 'FONDS AUTONOMES' and 'FONDS MONÉTAIRES'.

FONDS AUTONOMES

Table of autonomous funds with columns for Fund Name, Assets, YTD Return, 12-Month Return, and 5-Year Return.

FONDS MONÉTAIRES

Table of monetary funds with columns for Fund Name, Assets, YTD Return, 12-Month Return, and 5-Year Return.

FONDS AUTONOMES MONÉTAIRES

Table of autonomous monetary funds with columns for Fund Name, Assets, YTD Return, 12-Month Return, and 5-Year Return.

Téléphone: 985-3344  
Télécopieur: 985-3340

# AVIS LÉGAUX ET APPELS D'OFFRES

Sur Internet:  
www.offres.ledavoir.com

## Avis public

### Ville de Montréal

#### Arrondissement de Rosemont Petite-Patrie ERRATUM

Dans la parution de son avis public paru le vendredi 11 avril 2002, une erreur s'est glissée.  
En effet, à la 5<sup>e</sup> ligne du 1<sup>er</sup> paragraphe, on aurait dû lire:  
«...séance spéciale du 15 mai 2002 à 11h...»  
de même qu'à la 3<sup>e</sup> ligne du 2<sup>e</sup> paragraphe on aurait dû lire:  
«...lors de la séance du conseil spécial du 15 mai 2002 à 11h...»  
Nous vous prions de vouloir nous excuser des inconvénients que cette erreur aurait pu causer.  
Montréal, le 15 avril 2002  
La secrétaire du conseil d'arrondissement,  
**M<sup>re</sup> Josée Racicot**

## Appel d'offres

### Ville de Montréal

#### Service de l'environnement, voirie et réseaux

Des soumissions sont demandées et devront être reçues, avant 14h à la date ci-dessous, au Service du greffe de la Ville de Montréal à l'attention de la greffière, 275 rue Notre-Dame Est, bureau R-106, Montréal H2Y 1C6, pour:

**2002 - Contrat No 7 - Arrondissement Villieray—Saint-Michel-Parc-Extension).**  
Dépôt de garantie: 7,000 \$. Cautionnement.  
Date d'ouverture: 1<sup>er</sup> mai 2002  
Documents: Les documents relatifs à ces appels d'offres seront disponibles à compter du 15 avril 2002 au Service de l'environnement, voirie et réseaux, au 700, rue Saint-Antoine Est, bureau 1.138, contre un paiement de 69 \$ non remboursable pour chacune des soumissions.  
Renseignements: Antonio D'Addario, ing., chef de groupe de l'unité conception  
Vente des cahiers des charges: Téléphone: 514-872-3282  
Télécopieur: 514-872-2874  
Tout paiement doit être fait au comptant ou sous forme de chèque certifié à l'ordre de: **Ville de Montréal.**  
Pour être considérée, toute soumission doit être présentée sur les formulaires préparés par la Ville et transmise dans l'enveloppe prévue à cette fin.  
Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement à la salle du conseil de l'hôtel de ville, immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.  
La Ville de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelque nature que ce soit envers le ou les soumissionnaires.  
Montréal, le 15 avril 2002  
La greffière de la Ville,  
**M<sup>re</sup> Jacqueline Leduc**

**2002 - Contrat No 6 - Arrondissement Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce).**  
Dépôt de garantie: 20,000 \$. Cautionnement.  
Soumission: 8759  
Reconstruction de trottoirs et de bordures, là où requis, sur différentes rues de la Ville de Montréal (P.R.R. 2002 - Contrat «H» - Arrondissement Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce).  
Dépôt de garantie: 25,000 \$. Cautionnement.  
Soumission: 8760  
Travaux de réparation de pavage par fraissage à chaud sur différentes rues de la Ville de Montréal (P.R.R. 2002 - Contrat No 6 - Arrondissement Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce).  
Dépôt de garantie: 10,000 \$. Cautionnement.  
Soumission: 8761  
Travaux de réparation de pavage par fraissage à chaud sur différentes rues de la Ville de Montréal (P.R.R.

## AVIS À TOUS NOS ANNONCEURS

Veillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée.  
En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.

## AVIS LÉGAUX & APPELS D'OFFRES

### HEURES DE TOMBÉE

Les réservations doivent être faites avant 16h00 pour publication deux (2) jours plus tard.  
**Publications du lundi:**  
Réservations avant 12 h 00 le vendredi  
**Publications du mardi:**  
Réservations avant 16 h 00 le vendredi

Tél.: 985-3344 Fax: 985-3340  
Sur Internet: www.offres.ledavoir.com  
Courriel: avisdev@ledavoir.com

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL  
No: 500-12-262825-023

**COUR SUPÉRIEURE**  
PRÉSENT LE GREFFIER-ADJOINT  
IRMA AUDELIA ORTIZ  
Partie Demanderesse

JOSE GERARDO CHACON MENA  
Partie défenderesse

**ASSIGNATION**  
ORDRE est donné à JOSE GERARDO CHACON MENA de comparaître au greffe de cette cour situé au 1<sup>er</sup> Est, Notre-Dame, Montréal, salle 1.100 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

Une copie de la déclaration en divorce, de l'avis de dénonciation des pièces et de la liste des pièces a été remise au greffe à l'intention de JOSE GERARDO CHACON MENA.  
Lieu: Montréal  
Date: 10 avril 2002  
Michel Pellerin  
Greffier adjoint

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL  
No: 500-12-262-874-021

**COUR SUPÉRIEURE**  
CHAMBRE DE LA FAMILLE  
PRÉSENT: GREFFIER ADJOINT  
SONIA BERNARDITA ROSARIO GALDOS VIDAURE  
Partie demanderesse

CARLOS CESAR JOLLY CASTANEDA  
Partie défenderesse

**ASSIGNATION**  
ORDRE est donné à CARLOS CESAR JOLLY CASTANEDA de comparaître au greffe de cette cour situé au 1<sup>er</sup> Est, Notre-Dame à Montréal, salle 1.100, dans les 30 jours de la date de la publication du présent avis dans Le Devoir.

Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de CARLOS CESAR JOLLY CASTANEDA.  
Lieu: Montréal  
Date: 2002 AVR. 12  
PAUL LARUE  
GREFFIER-ADJ.

CHANG RONG YU  
Demandeur  
SUO LI  
Défenderesse  
et  
LE DIRECTEUR DE L'ÉTAT

CIVIL

Mis-en-cause  
**ASSIGNATION**  
ORDRE est donné à SUO LI de comparaître au greffe de cette Cour situé au 1<sup>er</sup> Est, Notre-Dame, à Montréal, en salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis, dans LE DEVOIR.

Une copie de l'acton en annulation de mariage a été remise au greffe à l'attention de SUO LI.  
Montréal, le 5 avril 2002  
Michel Pellerin  
GREFFIER ADJOINT

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL  
No: 500-12-262-874-021

**COUR SUPÉRIEURE**  
CHAMBRE DE LA FAMILLE  
PRÉSENT: GREFFIER ADJOINT  
SONIA BERNARDITA ROSARIO GALDOS VIDAURE  
Partie demanderesse

CARLOS CESAR JOLLY CASTANEDA  
Partie défenderesse

**ASSIGNATION**  
ORDRE est donné à CARLOS CESAR JOLLY CASTANEDA de comparaître au greffe de cette cour situé au 1<sup>er</sup> Est, Notre-Dame à Montréal, salle 1.100, dans les 30 jours de la date de la publication du présent avis dans Le Devoir.

Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de CARLOS CESAR JOLLY CASTANEDA.  
Lieu: Montréal  
Date: 2002 AVR. 12  
PAUL LARUE  
GREFFIER-ADJ.

à 9:00 heures a.m. suite à la publication du présent avis dans LE DEVOIR.  
Une copie de la requête pour garde a été remise au greffe à l'intention de Félicite Joseph.  
Lieu: Montréal  
DATE: 9 avril 2002  
Michel Pellerin  
Greffier adjoint

**JEANNOTTE ET GABANNA CONSTRUCTION INC.**  
Prenez avis que JEANNOTTE ET GABANNA CONSTRUCTION INC. demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.  
DATE de 9e jour d'avril 2002.  
Charles Jeannotte  
Président

**FELICITE JOSEPH**  
Défendeur  
et  
**DIRECTEUR DE LA PROTECTION DE LA JEUNESSE**  
Mis en cause

**ASSIGNATION**  
ORDRE est donné à FELICITE JOSEPH de comparaître au greffe de cette cour située au 10 est, rue St-Antoine, Montréal, salle 2.17, pour le 29 mai 2002.

INSTITUT UNIVERSITAIRE DE GÉRIATRIE DE SHERBROOKE  
**APPEL D'OFFRES**

L'Institut universitaire de gériatrie de Sherbrooke, propriétaire, ayant son siège social à Sherbrooke, demande des soumissions pour la «Réfection de fenêtres et ventilation» pour l'édifice Norton de son Pavillon Argyl.

Les documents contractuels pourront être obtenus au bureau des architectes Jubinville et Mailhot, 30 rue Rioux, Sherbrooke (Qc, J1J 2W7 (Tél.: 819-566-2232), contre un chèque visé non remboursable de 50,00 \$, émis à l'ordre du propriétaire.

Les soumissions devront être accompagnées, soit d'un cautionnement de soumission délivré par une institution financière et établi au montant de vingt-cinq mille dollars (25 000\$) valide pour une période de quarante-cinq (45) jours de la date d'ouverture des soumissions, soit d'un chèque visé au montant de douze mille cinq cent dollars (12 500 \$) fait à l'ordre du propriétaire, soit d'obligations conventionnelles au porteur émises ou garanties par les gouvernements du Québec ou du Canada dont la valeur nominale est de douze mille cinq cent dollars (12 500 \$).

Les soumissions seront reçues à l'endroit suivant, avec la mention «Réfection de fenêtres et ventilation»:

Institut universitaire de gériatrie de Sherbrooke  
Direction des ressources matérielles et financières (bureau 3715)  
Pavillon Argyl, 375 rue Argyl, Sherbrooke (Qc, J1J 3H5  
le mardi 7 mai 2001 à 10h, heure locale en vigueur, pour être ouvertes publiquement au même endroit.

Les entrepreneurs soumissionnaires sont responsables du choix des sous-traitants, tant pour leur solvabilité que pour le contenu de leur soumission, et doivent les informer des conditions qu'ils entendent leur imposer et s'assurer qu'ils détiennent les permis et licences requis. Un visite des lieux pour les soumissionnaires se tiendra le lundi, 22 avril 2002, à 16h: point de rencontre, local 3702 édifice Norton - Pavillon Argyl de l'UGS, 375 rue Argyl, Sherbrooke, Québec.

Le propriétaire ne s'engage pas à accepter la plus basse ou quelque autre des soumissions reçues.  
**DENIS LAMONTAGNE**  
Directeur des ressources matérielles et financières  
Tél.: (819) 821-1170, poste 3464  
Note: Consultez les «Règlements adoptés en vertu de la Loi sur les services de santé et les services sociaux» (S.S.1.1)



## APPEL D'OFFRES

Numéro de dossier: Enseignes lumineuses

Projet: SP-1132

Des soumissions pour fournir et installer des enseignes lumineuses et non-lumineuses seront reçues au plus tard à 10 h 30 (heure locale), le 2 mai 2002 par la Société des alcools du Québec (SAQ).

Le document complet d'appel d'offres est disponible du lundi au jeudi (inclusivement) de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h ainsi que le vendredi de 8 h 30 à 12 h 30, aux adresses suivantes:

- Siège social** 905, avenue De Lorimier  
Montréal (Québec) - H2K 3V9
- Centre de distribution de Montréal** 2021, rue Des Futaillies  
Montréal (Québec) - H1N 3M7
- Centre de distribution de Québec** 2900, rue Einstein  
Sainte-Foy (Québec) - G1X 4B3

Un versement non remboursable de cinquante dollars (50 \$) est requis pour obtenir un document d'appel d'offres ainsi que pour chaque exemplaire additionnel. Ce montant est payable en argent comptant ou par chèque certifié fait à l'ordre de la Société des alcools du Québec. Le document complet d'appel d'offres est également disponible gratuitement pour consultation sur place.

Le soumissionnaire devra fournir avec sa soumission, comme cautionnement de soumission, soit un chèque certifié fait à l'ordre de la Société des alcools du Québec, soit une police de garantie souscrite par une compagnie d'assurance ou une institution bancaire autorisée à se porter caution au Québec, le tout valide pour la période stipulée au document d'appel d'offres. La valeur du cautionnement devra correspondre à dix mille dollars (10 000 \$).

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant obtenu le document d'appel d'offres directement de la SAQ et ayant leur principale place d'affaires au Québec sont admises à soumissionner. La SAQ ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues.

**AVOIR FAIM, C'EST PAS UN CADEAU**  
DONNEZ AUJOURD'HUI (514) 288-7441

La terre est riche de son monde



**DÉVELOPPEMENT ET PAIX**

1-888-234-8533  
(514) 257-8711  
www.devp.org

## AVIS PUBLIC

Conformément aux dispositions du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 53 de la Loi sur les sociétés de transport en commun (L.Q., 2001, chapitre 23), AVIS est par les présentes donné de l'adoption par le conseil d'administration de la Société de transport de Montréal, à une assemblée ordinaire publique tenue le 3 avril 2002, de la résolution numéro CA-2002-059 concernant l'adoption du Règlement R-009 suivant:

### RÈGLEMENT R-009

#### «RÈGLEMENT AUTORISANT LA SIGNATURE DE CERTAINS ACTES, DOCUMENTS OU ÉCRITS DE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL»

##### 1.0 OBJET DU RÈGLEMENT

En conformité avec l'article 48 de la Loi sur les sociétés de transport en commun (L.Q., 2001, chapitre 23), le présent règlement établit les règles applicables à la signature de certains actes, documents ou écrits de la Société de transport de Montréal.

##### 2.0 DISPOSITIONS GÉNÉRALES

**2.1** Le président du conseil d'administration ou le vice-président du conseil d'administration ou le directeur général peuvent signer tout acte, document ou écrit de la Société.

**2.2** La personne qui est titulaire, à titre permanent, d'une fonction mentionnée au présent règlement ou qui est désignée par écrit par le conseil d'administration ou par le directeur général à titre provisoire pour exercer cette fonction est autorisée à signer, dans les limites spécifiées au présent règlement, les actes, les documents ou les écrits énumérés à la suite de sa fonction.

**2.3** Les actes indiqués à l'article 4.2 du présent règlement ainsi que tout contrat dont la valeur est supérieure à 25 000 \$ doivent être également signés par le secrétaire ou par le secrétaire adjoint de la Société, à l'exclusion des commandes de biens et services mentionnées à l'article 4.3.3 du présent règlement.

##### 3.0 DÉFINITIONS

Dans le présent règlement, les mots et expressions qui suivent signifient ou désignent:

- Loi**: la Loi sur les sociétés de transport en commun (L.Q., 2001, chapitre 23);
- Société**: la Société de transport de Montréal constituée par la Loi sur les sociétés de transport en commun (L.Q., 2001, chapitre 23);
- Conseil**: le conseil d'administration de la Société;
- Ville**: la Ville de Montréal constituée en vertu de l'annexe 1 de la Loi portant réforme de l'organisation territoriale municipale des régions métropolitaines de Montréal, de Québec et de l'Outaouais (L.Q., 2000, chapitre 56).

##### 4.0 POUVOIRS DE SIGNATURE

###### 4.1 Matières juridiques

###### 4.1.1 Relations de travail

Est autorisé à signer le règlement d'un différend ou d'une réclamation en matière de relations de travail:

- le directeur général adjoint - Gestion des projets majeurs, un chef d'exploitation, un directeur

exécutif, le secrétaire et directeur des Affaires juridiques, le directeur de la Gestion des ressources financières et contrôle ou le vérificateur général, lorsque le montant n'excède pas 25 000 \$;

- un directeur de service, lorsque le montant n'excède pas 10 000 \$;
- un avocat des Affaires juridiques, lorsque le montant n'excède pas 5 000 \$.

Est autorisé à signer le règlement de toute entente corollaire ou de toute réclamation contre la Société ou en faveur de la Société relatif aux accidents du travail:

- le directeur exécutif - Planification et soutien à l'exploitation, lorsque le montant n'excède pas 25 000 \$;
- le directeur du Service des ressources humaines et gestion du changement, lorsque le montant n'excède pas 10 000 \$;
- le chef de la division Santé-sécurité, lorsque le montant n'excède pas 5 000 \$.

**4.1.2 Autres affaires litigieuses et réclamations**  
Est autorisé à signer le règlement de toute affaire litigieuse ou autre réclamation contre la Société ou en faveur de la Société:

- le directeur des Affaires juridiques, lorsque le montant n'excède pas 25 000 \$;
- un avocat des Affaires juridiques, lorsque le montant n'excède pas 5 000 \$;
- l'enquêteur juridique des Affaires juridiques dans les cas de réclamations contre la Société, lorsque le montant n'excède pas 1 000 \$.

Pour l'application du présent article, le montant qui détermine le niveau d'autorisation est:

- a) dans le cas d'une réclamation initiée par la Société, la différence entre le montant initial de la réclamation et le montant du règlement final; b) dans le cas d'une réclamation contre la Société, le montant du règlement final de la réclamation.

###### 4.2 Immobilier

###### 4.2.1 Location d'immeubles pour l'usage de la Société

Est autorisé à signer les baux pour la location d'immeubles pour l'usage de la Société:

- le directeur exécutif de la Gestion des ressources informationnelles et matérielles ou le directeur du Service de l'approvisionnement, lorsque le montant total du loyer ou de la redevance n'excède pas 50 000 \$;
- le chef de la division Acquisitions stratégiques du Service de l'approvisionnement, lorsque ce montant n'excède pas 25 000 \$;
- l'administrateur immobilier du Service de l'approvisionnement, lorsque ce montant n'excède pas 10 000 \$.

###### 4.2.2 Location d'immeubles de la Société à des tiers

Est autorisé à signer les contrats nécessaires à l'octroi des baux, des franchises ou des concessions dans ou sur les immeubles de la Société:

- le directeur exécutif de la Planification et du soutien à l'exploitation, lorsque le montant total du loyer ou de la redevance n'excède pas 50 000 \$;
- l'administrateur immobilier - Revenus autonomes ou le gestionnaire principal - Revenus autonomes, lorsque ce montant n'excède pas 10 000 \$.

###### 4.2.3 Acquisition et aliénation de droits immobiliers

Est autorisé à signer tout acte d'acquisition ou d'aliénation de droits immobiliers de la Société un directeur exécutif ou un chef d'exploitation.

###### 4.3 Contrats divers

###### 4.3.1 Services professionnels

Est autorisé à signer les contrats d'engagement de professionnels nécessaires dans le cadre d'un recours devant un tribunal, un organisme ou une personne exerçant des fonctions judiciaires ou juridictionnelles:

- le secrétaire et directeur des Affaires juridiques ou le directeur exécutif - Planification et soutien à l'exploitation.

Est autorisé à signer les autres contrats d'engagement de professionnels et autres experts:

- le directeur général adjoint - Gestion des projets majeurs, un chef d'exploitation, un directeur exécutif, le secrétaire et directeur des Affaires juridiques, le directeur de la Gestion des ressources financières et contrôle ou le vérificateur général, lorsque le montant n'excède pas 25 000 \$;
- un directeur de service, lorsque le montant n'excède pas 10 000 \$.

###### 4.3.2 Autres contrats

Est autorisé à signer les contrats autres que ceux spécifiés à l'article 4.3.1 du présent règlement:

- le directeur général adjoint - Gestion des projets majeurs, un chef d'exploitation, un directeur exécutif, le secrétaire et directeur des Affaires juridiques, le secrétaire adjoint, le directeur de la Gestion des ressources financières et contrôle ou le vérificateur général, lorsque le montant n'excède pas 50 000 \$;
- un directeur de service, lorsque le montant n'excède pas 25 000 \$.

###### 4.3.3 Commandes de biens et services

Est autorisé à signer les commandes confirmant l'adjudication de contrats reliées à l'approvisionnement en biens et en services:

- le directeur du Service de l'approvisionnement;
- le chef de la division Acquisitions stratégiques du Service de l'approvisionnement, le chef de la division Gestion des stocks et distribution du Service de l'approvisionnement ou le négociateur de contrats majeurs du Service de l'approvisionnement, lorsque le montant n'excède pas 50 000 \$;
- un acheteur ou un administrateur de contrats du Service de l'approvisionnement, lorsque le montant n'excède pas 10 000 \$.

###### 4.3.4 Aliénation de biens mobiliers

Est autorisé à signer tout acte d'aliénation de biens mobiliers de la Société:

- le directeur du Service de l'approvisionnement, lorsque le montant n'excède pas 10 000 \$;
- le chef de la division Acquisitions stratégiques du Service de l'approvisionnement ou le chef de la division Gestion des stocks et distribution du Service de l'approvisionnement, lorsque le montant n'excède pas 5 000 \$.

###### 4.3.5 Contrats de construction

Est autorisé à signer les contrats de construction:

- le directeur exécutif - Gestion des ressources

informationnelles et matérielles ou le directeur général adjoint - Gestion des projets majeurs, lorsque le montant n'excède pas 50 000 \$;

- le directeur du Service de la gestion du patrimoine, lorsque le montant n'excède pas 25 000 \$.

###### 4.4 Location de véhicules

###### 4.4.1 Véhicules de la Société à des tiers

Est autorisé à signer les contrats de location de véhicules de la Société à un tiers dans le cas exclusif du transport nolisé ou touristique:

- l'agent de contrôle du parc de véhicules - Centre de coordination autobus, lorsque le montant n'excède pas 10 000 \$.

###### 4.4.2 Pour les besoins de la Société

Est autorisé à signer un contrat de location de véhicules nécessaires dans le cours de l'exercice des activités de la Société:

- le directeur général adjoint - Gestion des projets majeurs, un chef d'exploitation, un directeur exécutif, le secrétaire et directeur des Affaires juridiques, le secrétaire adjoint, le directeur de la Gestion des ressources financières et contrôle ou le vérificateur général, lorsque le montant n'excède pas 50 000 \$;
- un directeur de service, lorsque le montant n'excède pas 25 000 \$.

###### 5.0 SIGNATURE DES CHÈQUES ET EFFETS DE COMMERCE

Tous les chèques et effets de commerce sont signés par le directeur général et le trésorier ou le trésorier adjoint. La signature du directeur général et du trésorier ou du trésorier adjoint peut être apposée au moyen d'un appareil automatique sur les chèques et effets de commerce.

Le présent règlement s'applique aux personnes de l'un ou l'autre sexe, quel que soit le genre utilisé dans le texte

SIGNÉ À MONTRÉAL CE 3 AVRIL 2002

DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR: LE 1<sup>ER</sup> MAI 2002

Louise Pouliot  
Secrétaire adjointe

# LE DEVOIR

# LES SPORTS

Grand Prix de Formule 1

## Ferrari réalise le doublé

Schumacher signe sa 56<sup>e</sup> victoire

PRESSE CANADIENNE

**I**mola — Le quadruple champion du monde Michael Schumacher, en signant hier à Saint-Marin la 56<sup>e</sup> victoire en Grand Prix de sa carrière, a encore accentué son avance au classement du championnat du monde.

L'Allemand, à l'issue d'une course menée de main de maître, a devancé son coéquipier brésilien Rubens Barrichello de 17,9 secondes. Sur le circuit d'Imola, situé à quelques kilomètres du quartier général de Ferrari à Maranello, les deux pilotes ont offert un triomphe à la marque au cheval cabré.

Ralf Schumacher, le jeune frère de Michael, est monté sur la troisième marche du podium au volant de sa Williams BMW, distancé de 19,7 secondes.

Le Québécois Jacques Villeneuve (BAR-Honda) s'est classé au septième rang.

Parti en position de tête, Michael Schumacher a progressivement accentué son avance et n'a jamais été inquiété pendant le Grand Prix, quatrième manche du championnat du monde 2002, à la plus grande joie des milliers de tifosi réunis autour du circuit.

Le duel annoncé entre Schumacher et l'autre pilote Williams, Juan Pablo Montoya, ne s'est jamais matérialisé, le Colombien ne parvenant pas à tenir le rythme imposé par «Schumi». Montoya a terminé quatrième, à 44,7 secondes.

«Je suis très heureux de cette victoire devant nos supporters, a commenté Schumacher. C'est une journée particulière pour moi.»

Selon son écurie, Schumacher est devenu hier le pilote ayant pris le plus de dépôts (97) au volant d'une Ferrari.

Barrichello a déclaré qu'avant le départ il espérait seulement «finir la course».

«C'est merveilleux d'avoir terminé 2<sup>e</sup> ici... La F2002 est une voiture merveilleuse», a-t-il dit. Les pilotes Ferrari, tous deux au volant de la nouvelle F2002, ont signé leur premier doublé en 2002.

Ralf Schumacher a expliqué qu'il avait tiré le maximum de sa monoplace. Auteur d'un bon départ depuis la deuxième ligne qui lui a permis de passer Barrichello, il a ensuite perdu une place dans les stands.

«Le bon travail de l'équipe n'a pas suffi aujourd'hui», a-t-il ajouté.

Au classement du championnat du monde, Schumacher, qui a décroché sa troisième victoire de la saison (la quatrième de sa carrière à Imola), totalise désormais 34 points. Il devance son frère Ralf, deuxième avec 20 points.

Grâce à sa deuxième place en course, Barrichello, qui n'avait pas fini les trois premiers Grands Prix, a obtenu ses premiers points de la saison.

Michael Schumacher égalera en fin de saison le record de Juan Manuel Fangio s'il parvient à remporter un cinquième titre de champion du monde.

À l'issue du Grand Prix, Schumacher et Barrichello se sont chaleureusement embrassés. Leurs supporters, vêtus de rouge, ont exulté lorsque les deux hommes ont grimpé sur le podium au son des trompettes et des klaxons.

Le Britannique Jenson Button (Renault) a terminé cinquième, à une minute 23,3 secondes. Il a devancé l'Écossais David Coulthard (McLaren-Mercedes), qui a concédé un tour à Schumacher.

Le prochain Grand Prix de la saison se déroulera à Barcelone, le 28 avril.



Michael Schumacher était visiblement très heureux de remporter ce Grand Prix d'Imola.

## Premier bilan positif pour Villeneuve

PRESSE CANADIENNE

**I**mola — «Terminer à la porte des points, c'est toujours un peu étonnant», a dit Jacques Villeneuve qui a mené sa BAR-Honda à la septième position, hier, au Grand Prix de Saint-Marin, à un tour du vainqueur Michael Schumacher.

«C'est dommage car nous avons eu un bon week-end. Nous étions rapides et la voiture a bien fonctionné. Ce fut d'ailleurs la seule course depuis le début de la saison où tout a vraiment bien fonctionné», a dit Villeneuve qui comptait sur quelques abandons pour gagner quelques positions et peut-être rattraper ses premiers points.

Dès le signal de départ, Villeneuve, qui occupait le 10<sup>e</sup> rang sur la grille, est rapidement parti vers la gauche. Il a perdu une position au profit de Felipe Massa (Sauber).

«L'embrayage n'a pas mordu. J'ai perdu une place et j'ai dû suivre le peloton devant moi tout simplement», a-t-il expliqué.

Au 26<sup>e</sup> tour, Villeneuve s'était hissé en septième position et l'a conservée jusqu'à la fin, précédant à nouveau le pilote brésilien, avec qui il s'était d'ailleurs battu en course au Brésil. Villeneuve avait alors qualifié de dangereux.

«Non. Cette fois ça allait avec

Massa. J'étais sur trois arrêts et il était plus rapide. Il ne ralentissait pas. Ça ne représentait pas de problème. Finalement la stratégie de deux arrêts était la bonne.»

Ce Grand Prix fait place au premier bilan positif pour Villeneuve.

«La voiture fonctionnait bien et j'ai pu me battre avec elle. N'eût été du problème avec l'embrayage au départ et le manque d'un peu de compétitivité, nous n'étions pas loin», a dit Villeneuve, plus chanceux que son coéquipier Olivier Panis forcé à l'abandon au 44<sup>e</sup> tour.

Mais après avoir fait l'inventaire du week-end, la patience est encore de mise pour les deux pilotes BAR, du moins, jusqu'au Grand Prix de Montréal.

«On nous promet de belles choses pour le Grand Prix du Canada. J'espère qu'elles se réaliseront. On nous a fait beaucoup de promesses depuis quatre ans. Je vais donc attendre avant d'y croire», de dire Villeneuve sceptique.

Et d'ici Montréal, trois Grand Prix devront être disputés. Le prochain se déroulera à Barcelone et Villeneuve dit vouloir encore se battre pour une sixième ou septième position.

«En Espagne, je vise la 6<sup>e</sup> ou 7<sup>e</sup> place. Avec un peu de chance, je serai sixième.»

Tournoi des maîtres

## Victoire de Tiger Woods

AGENCE FRANCE-PRESSE PRESSE CANADIENNE

**A**ugusta, États-Unis — L'Américain Tiger Woods, tenant du trophée, a remporté pour la deuxième année consécutive le Masters, première levée du Grand Chelem de golf 2002, hier, à l'issue du 4<sup>e</sup> et dernier tout disputé sur le par 72 d'Augusta (Georgie).

Tiger Woods était en tête après le troisième tour en compagnie du Sud-Africain Retief Goosen. Mais grâce à une dernière carte de 71, contre 74 à Goosen, pour un total de 276, il a finalement devancé son concurrent le plus dangereux de trois coups. L'Américain Phil Mickelson prenant la troisième place à quatre coups du vainqueur.

Déjà vainqueur à Augusta en 1997 et en 2001, le n<sup>o</sup> 1 mondial signe du même coup sa troisième victoire au Masters et son septième succès dans un tournoi du Grand Chelem, à seulement 26 ans.

### Weir peine encore le dimanche et termine au 24<sup>e</sup> rang

Mike Weir avait gardé le pire sur sa dernière ronde au tournoi des Maîtres.

Le gaucher canadien originaire de Bright's Grove, en Ontario, a remis sa pire carte de la saison (76) lors de la première levée de l'année du grand chelem de golf pour conclure le tournoi des Maîtres au 24<sup>e</sup> rang avec un total de 290 coups, deux au-dessus de la normale.

Pour un quatrième dimanche consécutif cette saison, Weir s'est lui-même sorti de la course au titre.

Si son 24<sup>e</sup> rang se veut son meilleur résultat en trois participations au tournoi des Maîtres, cela demeure décevant si l'on tient compte qu'il se trouvait deux coups au-dessous de la normale après trois parcours.

Comme nombre d'autres grands golfeurs, Weir a éprouvé des ennuis avec le parcours modifié d'Aug-



Un Tiger Woods triomphant salue la foule.

usta National et les verts dont la vitesse semblait varier d'heure en heure.

«Il fallait s'ajuster et c'est ce que je n'ai pas très bien fait», a confirmé Weir avant de se diriger chez lui pour trois semaines de repos.

«Je tentais de provoquer quelque chose, mais ça n'a pas fonctionné. J'étais juste un peu à côté de mes marques. Pas tant que ça, mais juste assez. J'ai frappé une foule de bons coups, mais même mes bons coups n'ont pas mené à de bonnes occasions de birdies. Je faisais toujours face à des roulés en pente descendante.»

L'équipe montréalaise revient avec une fiche de 5-4

## Un voyage gagnant pour les Expos

RICHARD MILO PRESSE CANADIENNE

**N**ew York — Les Expos sont rentrés à Montréal hier soir après avoir joué pour plus de .500 lors de leur voyage de neuf matchs en 10 jours.

Même s'ils l'ont terminé par une défaite de 6-4 contre les Mets hier, ils ont présenté une fiche de 5-4 lors de leur séjour à l'étranger, de quoi rassurer ceux qui craignaient que l'équipe ne soit pas compétitive.

Tony Armas (1-2) a eu une première manche difficile mais il s'est ressaisi et a travaillé pendant six manches. Il n'avait pas encore retiré un seul frappeur que les Mets menaient déjà 3-0 grâce à un circuit de trois points de Roberto Alomar, son premier du match.

Alomar, qui n'avait jamais affronté Armas, a aussi réussi un circuit en solo à sa deuxième présence après que les Expos eurent pris l'avance 4-3 en inscrivant un point à la deuxième et trois à la troisième contre Steve Trachsel (1-2).

Alomar, un frappeur de .306 en carrière dont la moyenne s'élevait à .170 cette saison, a également réussi un simple à la sixième, son 2400<sup>e</sup> coup sûr en carrière, quand les Mets ont repris l'avance à la suite d'un simple

d'un point de Mike Piazza.

En six manches, Armas a alloué quatre buts sur balles. Il a effectué 111 lancers, 68 prises. Il a été remplacé par Britt Reames à la septième quand les Mets ont inscrit leur sixième point, un point non-mérité.

Jay Payton a frappé le premier lancer de Reames au champ centre droit pour obtenir un double. Après un amorti-sacrifice de Joe McEwing, il a marqué quand Mike Mordecai, qui jouait rapproché au deuxième but à cause de la présence du coureur au troisième but, a boxé un roulant du frappeur suppléant Tony Tarasco.

Trachsel, lui, a travaillé pendant six manches et deux tiers. Il a alloué quatre points, trois mérités, six coups sûrs et quatre buts sur balles. L'an passé, il avait présenté une fiche de 0-2 en trois départs contre les Expos alors qu'il avait accordé 18 points en 15 manches.

Scott Strickland a travaillé à la huitième et Armando Benitez a réalisé son quatrième sauvetage.

### Première difficile

Armas n'a retiré aucun des trois premiers frappeurs et les Mets ont pris l'avance 3-0. Timo Perez a réussi un simple, puis Armas a accordé un but sur balles à

Mark Johnson sur quatre lancers. Roberto Alomar a suivi en expédiant son premier lancer par-dessus la clôture du champ droit, tout juste hors de la portée de Vladimir Guerrero qui a bondi dans l'espoir de saisir la balle.

Les Expos ont répliqué en profitant de la 2<sup>e</sup> erreur des Mets cette saison pour inscrire un point non-mérité à la deuxième.

Lee Stevens et Orlando Cabrera ont réussi des simples, puis Joe McEwing, qui remplaçait Rey Ordonez à l'arrêt-court, a commis une erreur en relayant hors cible au premier but sur une tentative de double-jeu à la suite d'un roulant de Brian Schneider à Mark Johnson au premier but.

À la troisième, les Expos ont effectué une poussée de trois points contre Trachsel pour prendre l'avance 4-3.

Peter Bergeron a reçu un but sur balles et, après un amorti-sacrifice de Mike Mordecai, il a marqué quand Vladimir Guerrero a frappé un double au champ gauche. Guerrero a atteint le troisième but quand Lee Stevens a été retiré à la suite d'un roulant au deuxième but, puis Orlando Cabrera a soutiré un but sur balles et volé le deuxième but. Brian Schneider a suivi avec un double de deux points.

Mondiaux de curling

## Randy Ferbey défait le champion olympique

PRESSE CANADIENNE

**B**ismarck, Dakota du Nord — Les membres de l'équipe de Randy Ferbey étaient à la fois heureux et soulagés, hier, à la suite de leur conquête du championnat mondial masculin de curling.

Après avoir terminé quatrième l'an dernier aux Mondiaux de Lausanne, en Suisse, l'équipe d'Edmonton ne voulait pas manquer son coup cette année.

Le Canada a vaincu en finale le médaillé d'or olympique Pal Trulsen, de la Norvège, 10-5.

«De représenter le Canada deux années de suite et d'avoir pu compléter la tâche est un sentiment incroyable, a commenté Ferbey. Je suis beaucoup plus heureux en ce moment que vous pouvez l'imaginer.»

Le triomphe marque le deuxième titre mondial de Ferbey, âgé de 42 ans, qui avait aussi gagné comme troisième du skip Pat Ryan en 1989.

Mais pour le troisième David Nedohin, 28 ans, qui lance les pierres de skip, le deuxième Scott Pfeifer, 25 ans, et le premier Marcel Rocque, 30 ans, il s'agit d'une première.

Trulsen était la bête noire du Canada depuis environ un an, ayant défait Kevin Martin pour le titre olympique en février ainsi que Ferbey l'an dernier dans le match pour l'obtention de la médaille de bronze aux cham-



L'équipe canadienne de curling a éclaté de joie après sa victoire d'hier au championnat du monde de curling.

pionnats mondiaux.

«Nous avons été simplement battus par meilleurs que nous», a dit Trulsen.

Le Canada a ainsi décroché un 27<sup>e</sup> titre mondial chez les hommes.

Du côté féminin, l'Écossaise Jackie Lockhart a fourni à son pays son premier titre féminin. Lockhart a eu raison de la Suédoise Margaretha Sigfridsson 6-5, samedi.

La Canadienne Colleen Jones, qui était la championne en titre, a perdu 8-6 dans le match pour la médaille de bronze.

L'an prochain, les championnats mondiaux de curling, femmes et hommes, auront lieu à Winnipeg.

HOCKEY

ASSOCIATION DE L'EST

Section Nord-Est

	G	P	N	DP	BP	BC	Pts
z-Boston	43	24	6	9	236	201	101
x-Toronto	43	25	10	4	249	207	100
x-Ottawa	39	27	9	7	243	208	94
x-Montréal	36	31	12	3	207	209	87
e-Buffalo	35	35	11	1	213	200	82

Section Atlantique

y-Philadelphie	42	26	10	3	233	189	97
x-New Jersey	41	28	9	4	205	187	95
x-NY Islanders	41	28	8	4	236	219	94
e-N.Y. Rangers	36	38	4	4	227	258	80
e-Pittsburgh	28	41	8	5	198	249	69

Section Sud-Est

y-Caroline	35	26	15	5	215	215	90
e-Washington	36	33	11	2	228	240	85
e-Tampa Bay	26	40	11	4	175	217	67
e-Floride	22	44	10	5	178	247	59
e-Atlanta	19	47	10	5	185	286	53

ASSOCIATION DE L'OUEST

Section Centrale

zc-Detroit	51	16	10	4	248	182	116
x-St. Louis	42	27	8	4	222	185	96
x-Chicago	40	27	13	1	214	207	94
e-Nashville	28	40	13	0	192	224	69
e-Columbus	22	46	8	5	164	253	57

Section Nord-Ouest

y-Colorado	45	28	7	1	210	167	98
x-Vancouver	42	30	7	3	254	211	94
e-Edmonton	37	28	12	4	201	180	90
e-Calgary	32	35	12	3	201	220	79
e-Minnesota	26	34	12	9	193	234	73

Section Pacifique

y-San Jose	44	27	8	3	248	199	99
x-Los Angeles	39	27	11	4	213	190	93
x-Phoenix	39	27	9	6	222	206	93
e-Dallas	36	28	12	5	213	211	89
e-Anaheim	29	41	8	3	175	197	69

x - se qualifie en vue des séries éliminatoires  
y - champion de section  
z - champion d'association  
c - gagnant de la coupe du Président  
e - éliminés d'une participation aux séries

Hier

Philadelphie	1	N.Y. Islanders	3
Edmonton	4	Minnesota	2
Caroline	2	Atlanta	2
Tampa Bay	3	Floride	2
Columbus	0	Chicago	2
Dallas	2	Colorado	2
Saint Louis	5	Detroit	3
Anaheim	4	Los Angeles	3
Nashville	4	Phoenix	1

Fin du calendrier de la saison régulière

BASEBALL

LIGUE NATIONALE

Section Est

	G	P	Moy.	Diff.
Montréal	6	5	.545	—
New York	6	5	.545	—
Atlanta	6	6	.500	1/2
Floride	5	6	.455	1
Philadelphie	5	7	.417	1 1/2

Section Centrale

St. Louis	8	3	.727	—
Cincinnati	7	4	.636	1
Pittsburgh	6	4	.600	1 1/2
Houston	4	7	.364	4
Chicago	3	7	.300	4 1/2
Milwaukee	2	9	.182	6

Section Ouest

San Francisco	9	2	.818	—
Arizona	7	5	.583	2 1/2
Los Angeles	6	5	.545	3
San Diego	5	6	.455	4
Colorado	4	8	.333	5 1/2

Hier

Atlanta	0	Floride	7
Montréal	4	N.Y. Mets	6
Chicago	3	Pittsburgh	3
Cincinnati	1	Philadelphie	3
Houston	5	St. Louis	4
Arizona	4	Colorado	4
Milwaukee	4	San Francisco	3
Los Angeles	4	San Diego	3

**Environnement Canada**

### Montréal

**Prévisions météo**

<b>AUJOURD'HUI</b>	<b>CE SOIR</b>	<b>MARDI</b>	<b>MERCREDI</b>	<b>JEUDI</b>
Possibilité d'averses max 19	Passages nuageux min 8	Ensoleillé avec passages nuageux max 20, min 8	Ciel variable max 19, min 10	

# Nouveautés

Sous la direction de Colette Godin  
**Montréal, la ville aux cent clochers**



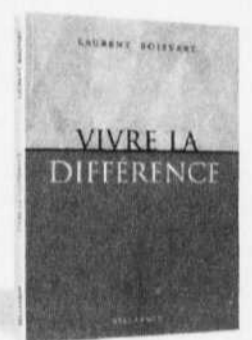
Regroupant quelques-unes des plus belles photos réalisées dans le cadre d'un concours du Centre d'histoire de Montréal, cet ouvrage constitue une superbe invitation à découvrir le patrimoine architectural religieux de Montréal.

Coll. Images de sociétés  
128 pages • Plus de 120 illustrations • 19,95 \$  
Coéd. Centre d'histoire de Montréal

Jean-Louis Lalonde  
**Des loups dans la bergerie**  
Les protestants de langue française au Québec, 1534-2000

Un survol de l'histoire du protestantisme francophone au Québec. Anecdotes et courts récits complètent cette recherche qui permet de porter un autre regard sur l'histoire religieuse québécoise.

464 pages • 34,95 \$



Laurent Boisvert  
**Vivre la différence**

Cette réflexion porte sur quatre composantes de la vie religieuse: la consécration, la chasteté, la pauvreté et l'obéissance. La considération de ces réalités au plan humain et au plan chrétien favorise leur compréhension au plan religieux.

Bellarmin  
128 pages • 12,95 \$

Leonardo Boff  
**Plaidoyer pour la paix**  
Une nouvelle lecture de la prière de saint François

Ce commentaire de la célèbre prière attribuée à saint François d'Assise offre une réflexion des plus pertinentes sur la paix et ses exigences. Avec fougue et passion, le célèbre théologien poursuit inlassablement son engagement pour qu'advienne la libération des pauvres.

128 pages • 14,95 \$



Jacques Laforest  
**La vieillesse apprivoisée**

« À quoi bon vieillir ? » Dans une société où les personnes âgées ont parfois du mal à trouver un sens à leur vie, répondre à cette question devient une priorité. Cet ouvrage courageux et original fait le point sur cette étape cruciale de la vie.

160 pages • 16,95 \$

André Naud  
**Pour une éthique de la parole épiscopale**

Une réflexion lucide et courageuse sur les devoirs éthiques liés à la fonction d'enseignement qu'exercent le pape et les évêques dans l'Église. André Naud plaide pour un renouveau de la fonction d'enseignement officiel dans l'Église, fondé sur le respect des personnes, de leurs questions, de leurs doutes et même de leurs résistances.

64 pages • 7,95 \$



**SALON DU LIVRE RELIGIEUX DE MONTRÉAL**  
19-20-21 avril  
Sanctuaire Marie-Reine-des-Cœurs  
3800, rue Bossuet • Métro Cadillac



## ÉTHIQUE ET RELIGIONS

Proche-Orient

### L'enjeu moral d'une crise

La tragédie qui broie les peuples de Palestine et d'Israël déborde le Proche-Orient et se traduit désormais par une crise au retentissement mondial. On craint avec raison les débordements des affrontements en cours. Mais en même temps, plus en profondeur, une double destruction morale se propage déjà au sein du monde musulman et de la communauté juive: le meurtre sinon le massacre est en train de devenir un instrument de salut collectif accepté par un grand nombre et autorisé sinon prôné par certains dirigeants religieux.

Certes, toute communauté mise au pied du mur sera tentée de s'en sortir par la violence. Israël même est dans le sang, le massacre de villageois et l'expulsion d'une partie des habitants du pays. Deux de ses futurs premiers ministres furent recherchés comme «terroristes» par

les autorités de l'époque. On reproche au président Arafat d'avoir autorisé le recours à la terreur. Mais, depuis un demi-siècle que dure ce conflit, quels progrès furent accomplis par les seuls moyens de la diplomatie?

D'aucuns trouvent que la violence qui sévit est «efficace», ou qu'il ne faut pas la «récompenser», ou encore qu'elle sape les tentatives de solution pacifique. Dans cette confusion morale et politique, les principes les plus fondamentaux ne sauraient pourtant être sacrifiés.

Chaque État doit protéger la vie de ses citoyens. La position d'Israël est à cet égard inattaquable. Mais encore faut-il que sa propre politique ne les expose pas au danger, notamment par des visées expansionnistes et des pratiques oppressives qui perpétuent une injustice grave. Or, peut-on nier que l'occupation de la Cisjordanie et de

Gaza, qui réduit tout un peuple à un assujettissement incompatible avec la dignité humaine et les droits les plus élémentaires, soit au cœur du drame?

Israël, qui devait donner aux Juifs persécutés d'Europe un pays où ils seraient enfin libres, est aujourd'hui incapable de leur garantir la sécurité, non plus qu'aux autres résidents. Cet État, qui allait offrir à tous les Juifs ailleurs dans le monde un refuge en cas de persécution, au lieu de leur donner cette assurance, réveille l'antisémitisme qui subsiste en Occident. Pire, ses spoliations fournissent le prétexte d'une nouvelle haine contre les Juifs un peu partout dans le monde musulman, un univers qui en était pourtant dépourvu jusqu'à maintenant.

#### Un drame profond

Aussi un drame moral profond se déroule-t-il au sein de la communauté juive, en Israël comme à l'extérieur. Dans les opérations militaires qui se déploient en Cisjordanie, il y a davantage qu'une traque aux «terroristes». Il y a une destruction planifiée des services et des équipements nécessaires à la société palestinienne et à son éventuel État. Il y a surtout un mépris pour la population civile et ses droits élémentaires qui est la négation d'une moralité deux fois millénaire. Fallait-il, pour que le juif d'hier cesse de plier l'échine, qu'il apprenne un jour à piétiner autrui?

Dans un émouvant article paru samedi dans *The Gazette*, Emanuel Paltiel Lowi, fils de survivant juif et journaliste, rappelle le mot de Golda Meir, première femme à diriger un cabinet israélien: «Nous pouvons pardonner aux Palestiniens qui tuent nos enfants, mais nous ne pouvons leur pardonner de nous avoir fait tuer leurs enfants.» La vie d'autrui est sacrée dans la tradition juïdaïque. C'est ce principe qui est aujourd'hui écrasé par la machine militaire d'Israël.

Certes, ni l'armée ni la population israéliennes ne prône l'expulsion de la population palestinienne. Mais déjà on applique ouvertement deux règles différentes selon qu'il s'agit des civils israéliens ou des civils palestiniens. C'est un crime abominable que de déchiqueter les premiers sous prétexte d'attaquer un régime oppresseur. Mais ce n'en serait pas un d'écraser les seconds sous prétexte d'éliminer les «terroristes».

En proie à la panique et à la colère, chacune des deux populations ne voit de mal que dans l'autre, un aveuglement qui n'aidera pas à les réconcilier, mais qui s'explique dans les circonstances. Par contre, ceux qui justifient les atrocités et qui en font l'apologie auprès des jeunes soldats ou des jeunes kamikazes détruisent la fibre morale de leurs gens, et causent un grand tort à la cause qu'ils disent défendre.

La violence faite aux Palestiniens par les extrémistes nationalistes et religieux qui rêvent d'un grand Israël ne peut être rendue légitime par la lutte au terrorisme. À l'inverse, la résistance à l'occupation is-

raélienne ne saurait servir de prétexte à la création d'une Palestine islamiste sur les ruines de l'État hébreu. Or, telle est la visée déclarée d'un groupe comme le Hamas, auquel l'impasse qui perdure donne finalement une crédibilité de plus en plus inquiétante.

#### La menace du Hamas

La direction du Hamas a rejeté la déclaration que l'Autorité palestinienne a émise sur le terrorisme et la population civile. Certes, pour les jeunes, presque des enfants, qui se sacrifient avec leur ceinture d'explosifs, la dignité et la liberté de leur peuple est une motivation suffisante. Mais ceux qui les recrutent, eux, un tout autre objectif, celui d'«épurer une terre musulmane» de toute présence juive (en attendant d'écarter les autres éléments non musulmans).

Ces gens-là sont une menace pour Israël, pour la Palestine et pour toute société pluraliste, mais aussi pour l'islam. Car ils accèdent à l'idée, non qu'on peut user de la force contre une agression injustifiée, mais que le massacre d'«in-fidèles», coupables ou pas de quoi que ce soit, est béni du ciel. Ces fanatiques doivent être neutralisés, d'abord par les autorités des pays où ils sévissent et, dans le cas des territoires palestiniens, par des forces, vraisemblablement internationales, qui ne soient pas des troupes d'occupation.

Car le pire guette. Le gouvernement Sharon va-t-il, au prochain attentat, lancer ses chars et ses avions sur Gaza, siège du Hamas? Dans ce minuscule territoire surpeuplé et survolté, combien de milliers de civils faudrait-il tuer pour extirper les terroristes? L'intégrisme a-t-il besoin d'un autre symbole d'oppression pour accroître son recrutement à travers le monde?

On raconte qu'un maître de la loi juive, mis au défi par un étudiant de lui enseigner la Torah tout entière «debout sur un pied», éconduisit l'insolent. Mais un autre maître, Hillel, releva le gant en disant au jeune juif: «Ce qui t'est odieux, ne l'inflige pas aux autres hommes. Voici toute la Torah, le reste n'est qu'une illustration de ce principe. Maintenant, va et apprends.» (*Dictionnaire encyclopédique du Judaïsme*, Cerf, Paris, 1993, p. 523).

Cette règle d'or fait l'unanimité dans les grandes traditions spirituelles et morales de l'humanité. Elle reste d'une brûlante actualité. Quel Israélien voudrait être traité comme un Palestinien? Et quel musulman voudrait être soumis à un terreur aveugle comme le sont les habitants d'Israël? Il est difficile aux uns et aux autres de se lever contre l'extrémisme qui menace leur communauté respective. Le devoir de parler et d'agir en faveur d'une paix fondée sur la justice n'en est que plus urgent.

redaction@ledevoir.com

Jean-Claude Leclerc enseigne le journalisme à l'Université de Montréal.

### RENCONTRES D'AUTEURS au Salon du Livre religieux de Montréal

Sanctuaire Marie-Reine-des-Cœurs, 3800, rue Bossuet, Montréal, Tél. : 254-5376

#### VENREDI 19 AVRIL



18h45  
CLAIRE DUMONT ET SUZANNE LACOURSIÈRE  
Jésus, une histoire d'amour



19h  
MICHEL LEGAUT  
Sur la route du mantra

#### SAMEDI 20 AVRIL



14h45  
MARIE-THÉRÈSE NADEAU  
Une mémoire sans pareille



13h15  
MARIE-LINE MORIN  
Pour une écoute en profondeur



15h30  
RÉMI PARENT  
Heureux les nomades



15h  
PIERRE FRANÇOEUR  
Cheminier avec Thérèse de Lisieux



16h  
YVON POITRAS  
Vivre! Un beau défi



15h45  
MARIE GRATTON  
Côté cour, côté jardin



16h45  
MARIETTE DANIS  
Survivre aux soins



16h15  
PIERRE DEBERGÉ  
L'amour et la sexualité dans la Bible



18h  
JEAN BACON  
Les cultures à la rescousse de la foi



18h30  
ANDRÉ BEAUCHAMP  
Entre silence et parole la foi

#### DIMANCHE 21 AVRIL



13h  
GEORGES CONVERT  
Parcours d'Évangile et Iéschoua dit Jésus



15h  
BERNARD BEAUDIN  
La conversion de Marie

## Relations

société politique religion

NUMÉRO 676

MARS 2002

Dossier  
**Quel horizon pour l'Église?**



Dans le prolongement de notre dossier, vous êtes invités à une table ronde sur le rôle prophétique des Églises avec :

- Gisèle Turcot, ex-directrice de la revue *Relations*;
- Jean-Marc Éla, théologien et sociologue;
- Robert Mager, professeur de théologie à l'UQTR;
- Michel Despland, théologien, professeur à Concordia.

JEUDI 18 AVRIL À 19 H 30

1215, BOULEVARD SAINT-JOSEPH EST, MONTRÉAL (ANGLE DE LA ROCHE)

ENTRÉE LIBRE



## LE DEVOIR

## CONVERGENCE

TECHNOLOGIE

## Google fait la cour aux développeurs

La société invite les programmeurs à intégrer son moteur de recherche à leurs applications

MICHEL DUMAIS

Google, la société derrière le populaire moteur de recherche du même nom a mis à disposition des développeurs un ensemble d'interface de programmation (API ou Application Programming Interface) permettant à ceux de pouvoir développer des nouvelles fonctionnalités dans leur logiciel, fonctionnalités qui utiliseront par la suite, la puissance du moteur de recherche californien.

Mais qu'est ce qu'une interface de programmation? Celle-ci est un ensemble de routines standards, rendant accessibles des commandes de programmation de haut niveau ne nécessitant pas une connaissance de tous les détails techniques et destiné à faciliter au programmeur le développement d'applications. Bref, ce que Google vient de donner à la communauté est un ensemble de crochets logiciels permettant à un développeur d'harnacher et d'intégrer la puissance de Google dans tout progiciel que celui-ci développe. Mais vous, amis lecteurs, je sens poindre en vous un certain scepticisme en vous demandant, «mais qu'est ce que j'en ai à foutre de ces histoires de nerds?» Pourtant, lisez bien la suite car, à court terme, vous pourriez profiter grandement des retombées de cette annonce.

Exubérant, Sylvain Carle, vice-président technologies pour la firme Messagia et auteur d'un populaire blogue destiné aux développeurs, *Afropinthevalley*, nous déclarait que «Google continue de faire plaisir aux geeks d'Internet. Il s'agit, de la part de Google, d'un coup de marketing intelligent.»

«Depuis que la bulle Internet a éclaté et que les MBA de tout acabit s'en sont retourné dans leurs terres, ce sont de nouveaux les «geeks» qui innoveront sur le réseau des réseaux. Google s'ouvre ainsi à tout le potentiel du cerveau collaboratif d'Internet, et se donne la capacité de se retrouver partout, que ce soit sur les ordinateurs de bureau et non pas juste sur les serveurs. En relâchant cet ensemble d'API, ils conservent ainsi leur réputation d'innovateurs et se trouvent de nouveau à distancer leurs plus proches concurrents. Google devient partie prenante de la fibre de l'Internet, toujours présent mais jamais intrusif.»

## Des bémols

De son côté, Éric Baillargeon, spécialiste de l'indexation, émet certains bémols à cette annonce. «Personnellement, j'aime encore mieux l'approche d'un programme qui se déguise avec une entête de fureteur pour interroger à sa guise n'importe lequel des moteurs ou site comme le fait AgentWebRanking ou même Linkbot. J'irais même jusqu'à croire que cette annonce peut aussi se retourner contre Google. Même si ceux-ci ouvrent un beau robinet aux assoiffés d'information, ils en contrôlent fortement le débit. Et comme ces API sont en version bêta, ma crainte est de voir Google procéder comme ils l'ont fait avec SearchOnline, c'est-à-dire couper l'accès au moteur si des royautés ne sont pas versées. Je crains que Google fasse cela avec tous les logiciels/sites spécialisés en recherches lorsque la version finale des API sera disponible.»

Quoi qu'il en soit, dans la vraie vie, que pourrait faire un développeur d'applications avec ces API? Selon Sylvain Carle, en faisant appel aux interfaces de

programmation de Google, un développeur de traitement de texte pourrait permettre à un utilisateur «de surigner un mot dans un texte, et sans quitter l'application, procéder à une recherche dans Google sur le dit mot. Un outil de veille stratégique pourrait directement faire appel à Google, analyser les résultats reçus et faire un envoi personnalisé aux personnes concernées». Les possibilités ainsi offertes par Google sont infinies, la seule limite étant l'imagination des programmeurs.

D'ailleurs, moins d'une heure après la mise en circulation des API de Google, on pouvait déjà voir sur de nombreux blogues des applications sommaires utilisant la technologie Google. De conclure Sylvain Carle, «les utilisateurs verront rapidement tous les bénéfices de cette annonce dès que les développeurs rendront le fruit de leur travail disponible. C'est à ceux-ci de faire l'intégration de Google dans leurs applications». Mais à voir l'enthousiasme de programmeurs se répandre comme une traînée de poudre sur Internet, il y a fort à parier que nous verrons très bientôt des idées totalement délirantes et pratiques issues de leur cerveau.

## Googleries (1)

Le saviez-vous? Contrairement à bien des firmes établies sur la Toile, Google a su résister à la tendance d'investir dans des serveurs de haute puissance, vendus à des coûts prohibitifs. Quels types d'ordinateurs font tourner le moteur de recherche Google sur Internet? Les PC les moins chers possibles, avec, comme système d'exploitation, le Linux de RedHat. Dans une entrevue donnée au cybermag français 01net, Larry Paige de Google déclarait: «Quand une machine tombe en panne, on n'essaie même pas de la

réparer, on achète un nouveau PC que l'on ajoute au réseau.» Et toc!

## Googleries (2)

Comme la plupart des internautes, vous vous rendez directement sur le site de Google pour chercher. Que diriez-vous d'avoir Google, et plusieurs autres outils de recherche directement accessible de votre fureteur sans devoir à chaque fois entrer l'adresse du site? C'est possible maintenant avec l'Ultrabar, un petit progiciel de rien du tout qui s'installe directement dans votre fureteur (Internet Explorer) et qui vous permet non seulement d'avoir accès en permanence à Google, mais aussi à n'importe quel moteur de recherche. À vous de choisir ceux que vous utilisez le plus souvent. Google, AltaVista, Lycos, mais aussi des moteurs plus spécialisés ou celui d'un site que vous visitez régulièrement. L'Ultrabar permet toutes les variations possibles. Et bonne recherche.

mdumais@ledevoir.com

- Le nouveau service de Google [www.google.com/apis](http://www.google.com/apis)
- Messagia [www.messagia.com](http://www.messagia.com)
- Afropinthevalley [www.afropinthevalley.com](http://www.afropinthevalley.com)
- Linux de RedHat [www.redhat.com](http://www.redhat.com)
- 01net [www.01net.com/rdn?oid=181083&rub=1724Ultrabar](http://www.01net.com/rdn?oid=181083&rub=1724Ultrabar)
- L'Ultrabar [www.ultrabar.com](http://www.ultrabar.com)

## J E U X

## XBox: premières impressions

MICHEL DUMAIS

Dernière venue dans cette guerre féroce qui oppose des joueurs bien établis comme Sony et Nintendo, la Xbox de Microsoft semble toutefois posséder quelques atouts qui la destinent à connaître un grand succès commercial. Malheureusement, son offre logicielle actuelle la confine plutôt à un public d'adolescents et de jeunes adultes de préférence au marché familial que rejoint la GameCube.

«Miroir, miroir, dis-moi, quelle console offre actuellement les performances les plus époustouflantes et le graphisme le plus spontaragonflant?»

«Côté performances, rien ne vaut la Xbox, qui réussit constamment à vous en mettre plein la vue. Idem pour le graphisme. Quand au spontaragonflant, tu aurais intérêt, cher pas très humble, à investir dans le dictionnaire des expressions imagées, plutôt qu'à inventer des néologismes de mauvais aloi.»

Ayant laissé mes collègues se battre entre eux pour qui aurait le droit d'essayer en premier la Xbox, je préférerais attendre, histoire de laisser la console de Microsoft acquiescer de la maturité, régler ses inévitables petits bogues et voir quelle serait à moyen terme l'offre logicielle qui serait offerte aux usagers.

Techniquement, une Xbox est un PC qui aurait vu s'ajouter quelques composants spécialisés sur sa carte mère pour la transformer ainsi en une console de jeux. Propulsée par une puce Intel de 733MHz, et appuyée par un extraordinaire processeur graphique de NVidia, la Xbox, contrairement à ses frères ennemis, comprend un disque dur interne qui permet de sauvegarder les parties en cours ou éventuellement

de télécharger des jeux en ligne, en plus d'un DVD tout ce qu'il y a de plus standard.

La PlayStation 2 possède elle aussi un DVD, mais Nintendo, avec sa GameCube, a plutôt décidé d'adopter un format propriétaire de disque optique. Bref, avec la Xbox et la PlayStation 2, vous pouvez donc visionner des DVD que vous aurez loués au club vidéo du coin.

Quoi qu'il en soit, laissons donc de côté ces statistiques basement nerds, pour nous concentrer sur le contenu. J'ai donc demandé à madame blonde elle-même, qui se complait à piquer régulièrement le Gameboy Advance de ma fille, ses premières impressions sur la Xbox.

## Violent

«Trop violent!» Le verdict tombe, quasiment sans appel. «Où sont les jeux comme Mario?» Mais sur GameCube, O blonde. «C'est spectaculaire, jamais je n'aurais cru voir une console maîtriser autant le graphisme et le son de cette façon, mais pour l'instant, c'est un jouet de petit gars, et c'est loin de m'intéresser.» Il est vrai qu'avec des jeux comme Halo, un jeu de «pow pow, t'es mort» à la Quake, RalliSport, du rallye automobile, ou NFL Fever 2002, il n'y a rien pour intéresser la blonde. Même Fuzion Frenzy, un ensemble de 45 épreuves diverses et quelquefois cocasses, ne réussit pas à l'intéresser à la Xbox.

Tentons donc une nouvelle expérience avec les enfants. Véronique 7 ans, et Jean-Philippe 4 ans, deux experts du GameCube, sont plutôt enthousiastes à l'idée de tester la Xbox. Première critique de leur part, le contrôleur est trop gros pour leurs petites

maines. Heureusement, Microsoft a écouté les utilisateurs, et de cette critique qui revenait constamment, une nouvelle manette est née. Plus petite, cette manette conviendra à toutes les mains et non pas uniquement celles d'un papa aux pattes d'ours.

Disons le tout de go, les enfants ont adoré la Xbox. Ceux-ci auraient pu passer la fin de semaine à s'amuser avec celle-ci. Fuzion Frenzy et RalliSport ont rapidement trouvé grâce à leurs yeux, bien que le petit Philou ait dit préférer encore Mario et la GameCube.

Car tel est le problème de la Xbox actuellement. Il lui manque cruellement un jeu pouvant passionner les 7 à 77 ans comme Nintendo en possède le secret, et surtout, les droits. Mais cela est appelé à changer, avec l'arrivée de nouveaux jeux s'adressant au public familial.

Loïn des yeux, loïn du cœur, j'ai attendu le jour, en solitaire, pour m'amuser avec différents jeux de la Xbox. Et personnellement, j'ai adoré. J'ai adoré la prise en main du contrôleur, la qualité de la bande sons et des effets visuels, les scénarios de Halo, le réalisme de NFL Fever et l'action de RalliSport. Et j'ai détesté toutefois l'encombrement de la machine, son poids, le fait qu'elle plantait quelquefois au démarrage et que seul plusieurs redémarrages consécutifs parvenaient enfin à la faire fonctionner à nouveau. J'ai été déçu du fait qu'il fallait payer une cinquantaine de dollars pour avoir droit à une télécommande permettant d'utiliser le DVD pour visionner des films. Mais, comme l'a si bien dit Zza Zza Gabor, «tout est dans le logiciel, idiot.» Et nous reparlerons régulièrement des jeux de la Xbox au cours des prochains mois. Et la semaine prochaine, nous ferons le point sur l'hébergement de sites Internet.

MÉDIAS



Paul Cauchon

## Auditeurs orphelins, téléspectateurs en déroute

L'actuel conflit à Radio-Canada vient frapper au cœur et en plein vol la radio publique, qui connaissait sa meilleure performance depuis quinze ans.

Le budget de la radio publique francophone est de 80 millions par année (sur les 800 ou 900 millions que le gouvernement fédéral verse à l'ensemble de SRC/CBC, radio et télévision). Est-ce une bonne affaire? Sûrement. En tout cas c'est le prix que ça coûte pour garantir un service public sans aucune publicité et avec des émissions totalement différentes de ce qui se fait ailleurs, comme s'en rendent compte ces jours-ci des milliers d'auditeurs frustrés qui se plaignent d'être privés d'une radio unique.

Le conflit ne pouvait plus mal tomber: l'automne dernier la radio de Radio-Canada avait atteint un niveau inégalé depuis 15 ans dans les sondages d'écoute et elle attirait 113 000 auditeurs de plus que l'année précédente. Les deux chaînes publiques touchaient 900 000 auditeurs dans le marché du grand Montréal et cet hiver on espérait atteindre un million de personnes.

Le conflit a éclaté au moment où les sondages radiophoniques battaient leur plein. Bref, la catastrophe. Mais le conflit profite à d'autres, bien sûr. CKAC par exemple multiplie les publicités pour ses émissions et Paul Arcand, l'animateur-vedette du matin à CKAC, reçoit de nombreux courriels de nouveaux auditeurs. «Il y en a qui magasinent, d'autres qui nous écoutent pour la première fois», nous déclarait-il récemment.

Mais Paul Arcand n'entend aucunement changer son approche. «Nous faisons exactement la même émission depuis le début du conflit à Radio-Canada.» Il a toutefois été obligé de mettre les points sur les i en réponse à plusieurs nouveaux auditeurs qui semblaient découragés d'entendre tant de publicité. «Je ne peux rien y faire, la pub fait partie de l'environnement d'une station privée, il faut vivre avec, et elle n'influence jamais notre contenu» affirme-t-il.

On remarquera d'ailleurs avec une certaine ironie que le conflit à la SRC apporte de nouveaux collaborateurs à CKAC puisqu'on y présentait il y a quelques jours les commentaires de Jean-François Lépine, qui effectuait un reportage à Jérusalem pour le compte de *L'actualité*!

## La fiction laisse place au hockey

En ce qui concerne la télévision l'écoute est en baisse, c'est évident, mais elle s'est maintenue grâce aux séries de fiction qui suscitaient un intérêt considérable. Selon les sondages de la première semaine d'avril par exemple on trouvait dans la liste des quinze émissions les plus écoutées au Québec des titres comme *Music Hall*, *Mon meilleur ennemi*, *Un gars une fille*, *La Vie la vie*, *Le Dernier Chapitre*, *La Fureur*, tous de la SRC. Vous avez compris ce qui est commun à tous ces titres? Ce sont toutes des émissions dont la diffusion se termine ces jours-ci. Déjà que depuis un mois la SRC est troisième dans l'écoute des Québécois derrière TVA et TQS malgré ces émissions fortes, on ose à peine imaginer ce qui se prépare.

Ce qui se prépare en fait ce sont les séries éliminatoires de hockey, une grosse affaire puisque le Canadien fait les séries pour la première fois depuis quatre ans. La diffusion des premières parties «sans commentaire» depuis le lock-out a suscité beaucoup de curiosité et les parties du 23 mars, du 30 mars et du 6 avril ont attiré 443 000 téléspectateurs en moyenne alors que la moyenne des parties de hockey depuis septembre était de 482 000 téléspectateurs. On ne peut donc pas dire que le conflit ait fait fuir le public.

Mais après avoir apprécié plusieurs fois le plaisir d'entendre la rondelle frapper la bande, il est temps de passer aux choses sérieuses, et à l'occasion des séries éliminatoires le public voudra entendre des entrevues et des commentaires.

Au Club de hockey Canadien, on ne veut surtout pas avoir l'air de s'immiscer dans le conflit. «Ce n'est pas vraiment pas la situation idéale», commente prudemment Donald Beauchamp, le responsable des communications du club, mais pas question d'accuser Radio-Canada, «notre partenaire privilégié» dit-il.

Il serait en effet difficile d'entreprendre une poursuite contre la SRC, puisque les images des parties sont diffusées. Mais on peut convenir que l'actuelle *Soirée du hockey* ne correspond pas du tout au produit qui avait été promis aux annonceurs ainsi qu'au club lui-même. Selon Donald Beauchamp, le président du club Pierre Boivin est donc en contact tous les jours avec la direction de Radio-Canada pour en discuter. On imagine les pressions qui sont faites.

pcauchon@ledevoir.com

1045, RUE DES PARLEMENTAIRES CE SOIR 20 H

Frais de scolarité.  
Les étudiants, un groupe de pression  
efficace en période préélectorale.

Réalisateur-coordonnateur: André Lavoie Animatrice: Hélène Simard

Télé-Québec  
telequebec.tv

LE DEVOIR CULTURE

CONCERTS CLASSIQUES

Aux portes du chef-d'œuvre

CODE D'ACCÈS

Chantal Laplante: Concert, pour orgue solo (2002); Olivier Larue: Knackophans, pour orgue solo (2002); Jean François Laporte: Tribal, pour orchestre d'instruments inventés (2002). Lucie Beauchemin, orgue; ensemble instrumental sous la direction de Paolo Bellomia. Église Saint-Jean-Baptiste, le 12 avril 2002.

FRANÇOIS TOUSIGNANT

Trois créations en un seul soir, voilà du pain sur la planche. Du Concert pour orgue solo, de Chantal Lambert, ressort l'impression d'une sorte de symphonie portuaire transposée à l'église. Le jeu d'appel est amusant et fait son effet, mais cela reste en niveau de l'effet. Agréable à entendre, bien construit, sans plus, et qui montre sa filiation avec les réussites abstraites de Messiaen et de Ligeti. Même toile de fond d'affinités esthétiques pour Knackophans, d'Olivier Larue. Ici, par contre, l'oreille est plus débridée et ouverte. L'orgue ne sert pas — ou si peu, lors des petits chorals à la Messiaen — à faire des notes: il se module en générateur de sonorités baroques et inusitées. Telle une gigantesque étude de timbre, c'est le poids et la couleur de chaque événement qui impriment son sens à l'œuvre. Pourtant, malgré une recherche d'originalité certaine, même l'usage de vocabulaire acoustique et des moments où l'on est vraiment écrasé par la pesanteur, même dans le tout doux, de l'usage des registres extrêmes, on se prend à remarquer que Dieu qu'il est difficile d'écrire pour orgue aujourd'hui. Alors, sans être pleinement convaincu du résultat, au moins on salue la haute tenue de l'effort. Cela se faisait prélude à la création de Jean-François Laporte, Tribal. Première œuvre de longue durée (près d'une heure) de ce toujours intrigant compositeur, on se demandait comment il allait faire pour tenir le coup. La réponse, il nous l'a donnée, aussi simple que magistrale (oui, voici vraiment un maître!), et pas au sens universitaire): une expérience sonore et visuelle — car l'aspect visuel et théâtral de spatialisation et de jeux de lumières est ci important — qui nous amène aux

portes du chef-d'œuvre. Nous sommes plongés dans le noir. Rumeur énorme de pas de course qui envahissent, depuis son fond, toute l'église alors qu'une trentaine de personnes prennent bruyamment possession de l'espace entier, du jubé au chœur, des déambulateurs de gauche à droite et du centre de la nef. Murmures de rhombes, appels de tuyaux, chuchotement de tuyaux à baudruche, carillons et flûtes inventés (mieux: réinventés). En séquences successives, la musique s'étend en plages d'une imagination folle dont les contrastes font que l'attention ne tombe jamais. Il faut rappeler que cette musique joue beaucoup du théâtre, un peu à la manière de certaines pièces de Kagel où l'art n'existe et n'opère que dans sa matérialisation, dans cette consommation nuptiale entre le faire et le fait. La qualité de l'exécution fut incroyablement parfaite, cela se sentait, même émotivement. Le feu d'artifice final fut de la plus pure splendeur, comme une bacchanale orgiaque de lucioles qui sifflent avant de s'éteindre en un sourd et apaisant unisson. Des moments comme ceux-là, il y en a plein. Leur dosage est toujours juste, l'invention sonore absolument époustouflante. Oui, on est à la frontière vibratoire entre la grande réussite et le chef-d'œuvre. Quel dommage que cela ne dure qu'un soir. Pourtant des questions se posent. À mettre tant l'accent sur l'inventivité (ce que le compositeur appelle son aspect «plus intuitif que cérébral»), il reste curieusement un petit arrière-goût de manque de profondeur. La porte est certes assez artiste pour ne pas se laisser sombrer dans la complaisance, mais il semble, avec la durée, arriver à une limite certaine dont on ne sait encore comment il pourra l'enrichir. Cet art original, tout farinément génial qu'il soit dans son vocabulaire poétique et imaginaire, va avoir urgemment besoin qu'on lui invente une syntaxe à sa propre mesure pour se développer et continuer de s'articuler. C'est le défi que se lance Laporte me semble-t-il en osant modérer ainsi l'espace-temps sonore. En tout cas, c'est celui qu'on pressent; on attend la suite avec patience car, avec ce compositeur hors du commun — comme avec ses comparses du début du concert —, on sait que la création jamais ne baissera les bras pour trouver la juste solution.

En séquences successives, la musique s'étend en plages d'une imagination folle dont les contrastes font que l'attention ne tombe jamais

LE VENT ET LA TEMPÊTE

De Jerome Lawrence et Robert E. Lee. Traduction: Michel Dumont et Marc Grégoire. Mise en scène: Monique Duceppe. Décor: Marcel Dauphinais. Costumes: Anne Duceppe. Éclairages: Luc Prairie. Musique: Catherine Gadouas. Avec Michel Dumont, Benoît Girard, Antoine Durand, Germain Houde, Marie-Chantal Perron et Serge Postigo. Présenté au Théâtre Jean-Duceppe jusqu'au 18 mai.

SOPHIE POULIOT

Peut-on faire entendre quoi que ce soit à une personne bornée? Que ce soit le locataire hystérique de l'étage inférieur d'un immeuble qui s'entête à se plaindre du bruit alors que celui du haut s'évertue à marcher sur la pointe des pieds ou encore un fonctionnaire hargneux qui, à cause d'une virgule, refuse d'accéder à une de-

mande d'un citoyen, le pourfendeur de la mauvaise foi sera habité par un très vaste sentiment d'impuissance et de frustration. Heureusement, quelques individus sont de taille à tenir tête à ceux qui refusent, contre toute logique, d'entendre raison et de permettre au plus grand nombre possible de personnes d'être heureuses. L'avocat Henri Drummond, personnage de la pièce Le Vent et la Tempête interprété par Michel Dumont, est de cette trempe. Dans la pièce des Américains Lawrence et Lee, dont l'action se situe dans les années 1920, Drummond doit défendre un professeur de sciences d'une petite bourgade qui a osé contrevenir à la loi en enseignant Darwin plutôt que la Genèse à ses étudiants. Non seulement l'issue du procès est-elle pipée du simple fait de l'endoctrinement profond du juge et des jurés, mais en outre l'accusateur en chef sera nul autre que Matthew Harrison Brady (Benoît Girard), homme de bien notoire dont le capital

politique repose essentiellement sur sa connaissance et son respect profonds des Saintes Écritures. Le spectacle promet d'être à grand déploiement. Et il le sera. Posons d'emblée que cette modeste arène juridique provinciale s'avère une tribune toute désignée pour que les grands interprètes que sont Michel Dumont et Benoît Girard y déploient leur talent. Ce dernier est délicieusement haïssable en grand prêtre de l'obscurantisme religieux. Serge Postigo se révèle aussi fort juste dans sa personnification d'un journaliste cynique et cinglant. Dommage que les comédiens n'ayant que quelques lignes à réciter ou encore un rôle de figurant (car la distribution compte 25 noms) soient si mal dirigés. Leurs poses sont affectées, leurs mimiques convenues et cela dépasse largement la pudibonderie censée régner sur le village d'Hillsboro. Ces maladroites desservent la production, dont le style se veut réaliste. Quant au propos, maintenant,

inutile de souligner qu'il est toujours d'actualité. En effet, si le Québec semble s'être sorti de la domination religieuse — catholique, devrait-on ajouter, car certaines autres confessions gagnent chaque année plus d'adeptes québécois, et cela sans même parler des sectes — ce n'est certes pas le cas de toutes les sociétés du monde, ni même de l'Occident. Qui plus est, l'étrénesse d'esprit n'est certes pas réservée aux dévots. À ce titre, les dernières lignes du textes de Lawrence et Lee sont particulièrement intéressantes. On y fera valoir, entre autres, que l'athéisme arrogant, celui qui n'admet pas la liberté religieuse, est aussi condamnable que l'orthodoxie religieuse qui ne reconnaît pas à ses ouailles ou aux autres la liberté de pensée. Un message nuancé transmis efficacement par des interprètes de haut calibre qui font de la dernière production de la Compagnie Jean-Duceppe une réussite, et ce, malgré une mise en scène très conservatrice.

Diana Krall est la reine de la soirée des prix Juno

PRESSE CANADIENNE

Saint Jean, Terre-Neuve — La chanteuse de jazz Diana Krall a été choisie artiste de l'année lors de la cérémonie des prix Juno de l'Académie canadienne pour les arts et les sciences de l'enregistrement, hier. Les membres de l'Académie lui ont également décerné le Juno du meilleur album de l'année pour The Look of Love.

La chanteuse de Nanaïmo avait déjà été récompensée, la veille, alors qu'elle avait obtenu le Juno dans la catégorie jazz-vocal.

Le groupe Nickelback, qui a remporté un franc succès sur la scène internationale, a obtenu trois prix Juno: meilleur album rock, meilleure chanson («How You Remind Me») et meilleur groupe.

Deux artistes montréalais figurent parmi les lauréats. Le chanteur David Usher, du groupe Moist, a reçu le Juno du meilleur album pop pour son enregistrement solo Morning Orbit. La veille, on avait décerné à Rufus Wainwright le Juno du meilleur album de musique alternative (Poses).

Par ailleurs, Don't You Forget It de Glenn Lewis, un autre jeune artiste qui a le vent dans les voiles sur la scène internationale, a obtenu le Juno du meilleur album R&B/soul. Le groupe Swollen Members, mené par le duo Mad Child et Prevail, a enlevé les honneurs dans la catégorie rap pour une deuxième année d'affilée.

Le quatuor de rock Default a été choisi meilleur nouveau groupe.

Certains des artistes en nomination parmi les plus connus sont retournés chez eux bredouilles, dont le Montréalais Leonard Cohen, le groupe Our Lady Peace et la grande gagnante de l'an dernier, Nelly Furtado.

L'album Hotshot de l'Américain d'origine jamaïcaine Shaggy a été récompensé pour avoir été l'album le plus vendu au Canada. Du côté francophone, l'album le plus vendu au pays a été Les vents ont changé de l'auteur-compositeur-interprète Kevin Parent.

La cérémonie d'hier était animée par le groupe torontois Barenaked Lady et a mis en vedette Diana Krall, Nickelband, Nelly Furtado, Alanis Morissette,



Les membres de l'Académie ont décerné à Diana Krall le Juno du meilleur album de l'année pour The Look of Love.

- Armanda Marshall, Great Big Sea et Sum 41. Voici la liste des gagnants du gala d'hier:
■ Artiste de l'année: Diane Krall
■ Meilleur groupe: Nickelband
■ Meilleur nouveau groupe: Default
■ Meilleure chanson: How You Remind Me (Nickelband)
■ Meilleur album: The Look of Love (Diana Krall)
■ Meilleur album pop: Morning Orbit (David Usher)
■ Meilleur album R&B/soul: Don't You Forget It (Glenn Lewis)
■ Meilleur album rap: Bad Dreams (Swollen Members)

EN BREF

Une offre à Charles Dutoit

(Le Devoir) — L'Orchestre symphonique de Montréal (OSM) a demandé à son chef démissionnaire, Charles Dutoit, de reconsidérer sa décision. La direction et le conseil d'administration lui offrent de terminer la saison et de diriger l'Orchestre en 2002-2003. Le délai expire aujourd'hui. M. Dutoit a quitté l'OSM après que certains de ces musiciens l'eurent qualifié de «tyran» et que la Guilde des musiciens du Québec eut menacé de déposer une poursuite contre lui. Des musiciens de l'OSM avaient dénoncé le «harcèlement psychologique» et la «crauté mentale» de M. Dutoit, un jugement remis en question par d'autres musiciens après son départ de l'Orchestre.

Elise Velle fait ses débuts en France

Paris (PC) — Révélée par le Cirque du Soleil, la chanteuse québécoise Elise Velle a trouvé sur la Butte Montmartre un écrin digne de sa voix: le Ciné 13, la salle que le cinéaste Claude Lelouch a fait décorer dans le style Art déco pour Édith et Marcel, son film hommage à la chanteuse française Édith Piaf. L'interprète s'y installe demain soir pour une série de neuf spectacles, poursuivant à l'ombre du Moulin de la Galette et à deux pas du Sacré-Coeur l'aventure musicale qu'elle a entreprise avec René Dupéré et Boris Bergman, le compositeur et le parolier de La belle est dans ton camp, son premier disque en français.

À LA TÉLÉVISION

Table with columns for channel, time, and program details. Includes programs like Les Nouvelles/Le Magazine, Ultimatium, Ramdam, Flash / Lara Fabian, etc.

NOS CHOIX

CE SOIR

Paul Cauchon

LA VIE LA VIE

Drame dans les chaumières: c'est ce soir la dernière, la toute dernière (il n'y aura pas de suite) de cette série remarquable qui fait déjà l'histoire de la télé d'ici.

Radio-Canada, 19h30

UN AN PLUS TARD

Parmi les sujets: les manifestants du Sommet des Amériques un an plus tard.

TVA, 20h

MUSICOGRAPHIE/LES GROUPES DES ANNÉES 70

Documentaire sur l'histoire des groupes québécois des années 70, de Octobre à Harmonium.

MusiMax, 20h

ÊTES-VOUS DIABÉTIQUE?

Une émission sur l'état de la recherche sur le diabète. Claude Charron anime, entouré de plusieurs personnalités.

Radio-Canada, 21h

L'ŒIL OUVERT/LE PETIT DIETER A LA TÊTE DANS LES NUAGES

Un film de Werner Herzog sur Dieter Dengler, pilote américain d'origine allemande fait prisonnier pendant plus de quatre mois lors de la guerre du Vietnam.

Télé-Québec, 21h

LE GRAND BLOND AVEC UN SHOW SOURNOIS

Michel Rivard et Michel Tremblay sont invités.

TVA, 22h30

Classification des films: (1) Chef-d'œuvre — (2) Excellent — (3) Très bon — (4) Bon — (5) Passable — (6) Médiocre — (7) Minable